

INTERVENTION SUR LES SECOURS FINANCIERS POUR LES AGENTS EN DIFFICULTÉ

Suite à notre intervention sur le non paiement des secours dès janvier 2026 pour les agents du MI en grande difficulté, auprès de la DRH MI,

**NOTRE SYNDICAT
FO PREF SMI
A OBTENU
SATISFACTION !**



Nos collègues en difficulté pourront ainsi percevoir les fonds de secours en cas de nécessité.

**FO PREF SMI TOUJOURS PRÉSENT AU QUOTIDIEN POUR LES PERSONNELS
ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET SOCIAUX**

**LE 1^{ER} SYNDICAT
DES PREFS, SGCD, SGAMI ET JA**

FO-PREFECTURES@INTERIEUR.GOUV.FR

